

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13-04-2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Christie MARTINEZ, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusé : Laurent IMBERT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion :**

Budget communal :

Le compte de gestion 2014 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** de 119 827.08 €. Avec le report de 2013, cela représente un résultat cumulé de 214 372.67 € à affecter.

Pour la section **investissement**, le déficit est de 111 160.47 €, desquels il faut retrancher l'excédent de 2013 de 101 406.68 €, ce qui donne 9 753.79 € cumulés de besoin de financement sur cette section.

Budget assainissement :

L'exercice 2014 est déficitaire en **fonctionnement** de 1 540.26 €, auquel il est nécessaire de retrancher 2 292.39 € de résultat de clôture 2013, soit un solde d'exécution négatif de 1 540.26 €.

Le compte de gestion 2014 laisse apparaître un résultat d'**investissement** de 23 626.22 €, desquels il faut retirer 78 145.14 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui donne un besoin de financement de 54 518.92 € pour la section investissement à reporter sur le budget 2015.

Budget lotissement :

Le compte de gestion 2014, identique aux années précédentes, est excédentaire de 4 871.24 € en **fonctionnement**, comme les années précédentes, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Pour la section **investissement**, le déficit s'élève à 49 194.37 €.

Le résultat de clôture cumulé de l'ensemble des budgets de la commune représente 104 236.57 € pour l'année 2014.

Après délibérations, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs :**

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse d'environ 20 000 €, dû, notamment au virement de 32 970 € non réalisé, ce qui explique partiellement le déficit en section investissement, les recettes sont, quant à elles, relativement stables.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 423 174.41 €, les recettes à 312 013.94 €, soit un résultat déficitaire de 111 160.47 €. Ceci peut être expliqué par les investissements réalisés l'année dernière pour la salle polyvalente, ainsi que l'effacement des réseaux au Chablard, l'aménagement des Cerisiers, et la rénovation d'un logement. Il reste environ 50 000 euros de subventions à percevoir pour la salle, mais également le SEHV à régler pour le Chablard.

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse à 34 923.62 €, dues à un entretien plus important sur les stations (curage de la station du Bourg, pompe à celle du Chablard...). Le montant des dotations aux amortissements a également augmenté de 3 000 euros, avec Charbonnières. Les recettes sont quant à elles en légère baisse, à hauteur de 33 383.36 €, mais en 2014 il n'y a pas eu de subvention du budget communal. Par contre le produit de la redevance d'assainissement a très légèrement diminué (environ 100 €) €. Nous avons par conséquent un déficit de fonctionnement de 1 540.26 €. Il sera nécessaire de réfléchir à la revalorisation de la redevance d'assainissement, le budget se devant d'être équilibré et autonome.

Par contre, pour la section investissement, avec un virement d'environ 40 000 €, nous obtenons un excédent de 23 626.22 €, ce qui, atténue le déficit à 54 518.92 €.

En ce qui concerne le **budget lotissement**, il n'y a eu aucune opération en 2014, la situation reste inchangée.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alain PREVOT est désigné pour présider le vote du compte administratif.

Après délibérations, le compte administratif est approuvé à l'unanimité (8 voix).

- **Affectation des résultats :**

Budget communal :

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** de 119 827.08 €. Si l'on rajoute le report de 2013, nous avons un résultat cumulé de 214 372.67 € à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un résultat négatif de 111 160.47 €, auxquels il faut retrancher 101 406.68 € de 2013, ce qui donne 9 753.79 € cumulés de report négatif.

Le maire propose d'affecter 124 827 € à la section investissement, ce qui laisse 89 545 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2014 est déficitaire en **fonctionnement** de 1 540.26 €, le résultat 2013 ayant été affecté au BP 2014, nous avons donc un besoin de financement de 1540.26 €.

Pour la section **investissement** nous avons un résultat de 23 626.22 €, desquels il faut retrancher les 78 145.14 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui nous donne déficit reporté de 54 518.92 €.

Il n'y a donc pas de résultat à affecter, mais le déficit à reporter.

Budget lotissement :

Le compte administratif 2014 est excédentaire de 4 871.24 € en **fonctionnement**, comme les années précédentes, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Pour la section **investissement**, le déficit s'élève à 49 194.37 €.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de ces résultats

- **Vote des taxes**

Cette année, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taxes, le produit fiscal attendu augmentant déjà de 1 609 €, soit 1.2 % compte tenu de l'augmentation des bases fiscales de l'administration.

Les taux resteront donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité de reconduire les taux proposés

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances, réunie le 27 mars dernier, propose de reconduire les montants des subventions aux associations de l'année dernière, à savoir : ACCA : 550 €, CLUB DU 3ème AGE : 550 €, COMITE DES FETES : 550 €, ANACR : 50 €, APPMA BELLAC : 115 €, FNATH section de BELLAC : 85 €, GVA BELLAC-MEZIERES : 60 €, SECOURS POPULAIRE : 60 €, SOLIDARITE PAYSANS : 35 €, soit une somme totale de 2055 €.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Approbation des budgets primitif 2015 :**

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 461 722 €, sans grands changements par rapport aux années précédentes, en hausse d'environ 2% par rapport à l'année dernière.

Pour les dépenses, petite augmentation des frais de personnels au chapitre 64, essentiellement pour prévoir des heures complémentaires pour palier à l'arrêt de travail d'un agent. 42 000 € sont prévus au 6558 pour faire face à l'augmentation des frais de scolarité de Bellac. Cette année figure 9 631 € au compte 6553 pour le contingent incendie, qui était jusqu'alors pris en charge par la communauté de communes. 104 685 € sont provisionnés pour subventionner les budgets annexes, mais il reste 17 766 € de dépenses imprévues. Nous avons également 4 140 € de virement à la section investissement

Pour les recettes, nous retrouvons nos 89 545 € d'excédent reporté de 2014, ainsi que 61 792 € d'allocation compensatrice de la communauté de communes, incluant le contingent incendie. Nous avons également 55 000 € de taxe sur les pylônes électriques, ce qui n'est pas neutre dans notre budget. Le produit des taxes s'élève à 135 771 €. La baisse des dotations de l'état n'est pas aussi redoutable que prévu, la commune ayant aux derniers résultats du recensement augmenté en terme de population.

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 365 097 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 51 300 € en dépenses, comprenant l'agrandissement de la salle polyvalente pour 3 200 € et l'effacement des réseaux au Chablard pour 48 100 €. Il reste également des recettes à percevoir pour 52 010 €.

Pour l'année 2015, 140 000 € sont prévus au 2313 pour les travaux aux bâtiments, notamment la création de WC à l'auberge pour 118 680 € selon l'estimatif de l'ATEC, mais également environ 3 500 € pour le démoussage de la toiture de la salle polyvalente. Nous aurons aussi à prévoir une clôture pour la salle, afin de limiter l'accès à l'arrière. Les travaux de voirie représentent un peu plus de 56 000 euros, selon l'estimatif de l'ATEC, comprenant la route de Masfrant et le village de Charbonnières.

Les écritures d'ordre s'équilibrent avec l'intégration des travaux de voirie pour 59 000 €

Nous retrouvons naturellement le report de déficit 9 754 €, et les 124 827 € d'affectation de résultats, en recettes, ainsi que 4 140 € de virement de la section de fonctionnement. Un emprunt a été prévu, mais il ne sera probablement pas nécessaire. Enfin le FCTVA représentera 54 200 € de recette sur les travaux réalisés en 2014.

Budget assainissement :

La section de fonctionnement est équilibrée à 103 051 € comprenant 24 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement. Cependant une subvention du budget communal de 69 551 € est nécessaire pour l'équilibre du budget. Nous retrouvons naturellement notre besoin de financement en dépenses pour 1 541 €, ainsi que 66 100 € de virement à la section investissement. Les écritures d'ordre représentent 16 600 € de dotation aux amortissements au 6811, ainsi que 9 500 € au 777 pour les subventions. Nous avons aussi 8 210 € pour les intérêts des emprunts Comme indiqué lors de la présentation du compte administratif, un ajustement de la redevance assainissement sera nécessaire.

Pour la section investissement, nous avons 54 519 € de déficit reporté, le remboursement des emprunts représente 19 500 € pour le capital. Au 1391, nous retrouvons nos 9 500 € d'amortissement.

Au niveau des recettes, nous aurons 819 € de FCTVA, 16 600 € de dotation aux amortissements répartis entre le 2813 et le 2815 et nous retrouvons notre virement de 66 100 € de la section de fonctionnement.

Budget lotissement :

Le budget lotissement est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessitera un apport de 35 134 € du budget communal, cette somme étant inscrite au budget principal. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs 2015.

• **Modification des statuts de la communauté de communes :**

Le conseil communautaire a acté des modifications de statuts de la communauté de communes, qui doivent être entérinés par chaque commune membre.

Cette modification porte sur l'urbanisme, l'aménagement numérique, ainsi que sur les attributions compensatrices.

Concernant l'urbanisme, les Communes disposent de la compétence en matière de planification locale, et les maires délivrent les autorisations de construire, démolir, aménager au nom de leur collectivité ou au nom de l'Etat, en fonction des situations. Les communes n'ayant pas de document d'urbanisme devront se doter d'un PLU, et celles en ayant un devront instruire elles-mêmes les demandes. En effet, La loi Alur met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, à partir du 1^{er} juillet 2015 pour les Communes disposant d'un PLU et à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les autres Communes.

Compte tenu de ces informations, et ne s'agissant pas d'un transfert de compétence, il est apparu opportun de proposer de créer un service mutualisé qui pourrait dans une première phase assurer l'instruction des autorisations du droit des sols pour les Communes concernées à partir du 1^{er} juillet 2015, et éventuellement participer à l'élaboration du PLUI, et qui serait donc en place au 1^{er} janvier 2017 pour les autres Communes,

Cette mutualisation fera l'objet de conventions entre la Communauté de Communes et chaque Commune, et comprendra les modalités, le financement, les missions, les relations, etc....

Concernant l'attribution compensatrice, chaque commune verra son allocation majorée du montant du contingent incendie, qui était jusqu'alors payé par la communauté de communes

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité

• **Désignation d'un correspondant citoyenneté :**

Les services de la préfecture nous demandent de désigner un correspondant citoyenneté, qui sera chargé de relayer localement des informations ou initiatives fournies par le Préfet.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Alain PREVOT

- **Bulletin municipal : Choix du prestataire, tarif des publicités :**

Nous avons eu plusieurs propositions pour l'impression du bulletin. Le format 12 pages pourrait convenir. L'imprimerie Aixoise n'est pas la moins chère, mais propose du papier de meilleure qualité.

D'autre part, compte tenu que nous disposerons de plus de place, nous pourrions proposer des pavés publicitaires de taille plus importante. Pour cela il est nécessaire d'en définir les prix.

Les tailles et prix pourraient être les suivants : 5 cm par 9 à 15 euros (inchangé), et 9 cm par 18 à 50 euros

Pour une distribution avant le feu de St Jean (le 19 juin), la date de remise des articles doit être au plus tard le 11 mai.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'imprimerie Aixoise, et fixe les tarifs pour les publicités à 15 euros pour un format de 9 par 5 cm, et 50 euros pour du 9 par 18.

- **Questions diverses :**

Une réunion avec les associations est programmée le 7 mai à 19 heures, afin de préparer le 14 juillet.

Cérémonie du 8 mai : Le dépôt de gerbe aura lieu à 11 heures

Le courrier d'un locataire adressé au maire et ses conseillers est porté à connaissance du conseil municipal qui prend acte.

- **Date du prochain conseil :**

La date retenue est le lundi 8 juin.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 heures 30